

Département du Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SONDRSDORF**

Arrondissement

d'Altkirch

**SEANCE DU LUNDI 28 AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

**N° 2023/4**

Conseiller absent : 0

Pouvoir : 2

Le 28 août 2023 à 19 heures 30, le conseil municipal de Sondersdorf, régulièrement convoqué le 13 juillet 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLIND Pierre, Maire.

**Présents à l'ouverture de la séance :** BLIND Pierre - ALLEMANN Louis - HOLTZER Jean-Pierre - BLIND Cédric - LAUBER Roland - MULLER Eliane - REY Sandrine - SCHIGAND Christiane - STEUER Sylvain.

**Absents excusés :** M. OTT Aimé a transmis un pouvoir à M. BLIND Pierre – Mme LAUBER Peggy a transmis un pouvoir à M. ALLEMANN Louis.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**Secrétaire de séance :** Aurélie KORNMANN, secrétaire de mairie.

***M. LE MAIRE sollicite l'approbation de l'Assemblée délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour transmis par mail le 13 juillet 2023 :***

***1. La commune ayant réceptionné tardivement le 22 août 2023 les éléments de la part des services de la Préfecture de Colmar, nécessaire à la dissolution du SIAS de Kiffis – Lutter – Raedersdorf et Sondersdorf (point N°4)***

**2023-4-01 Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux présents à la dernière séance.

**2023-4-02 PERSONNEL : Mise à disposition de l'ouvrier communal pour le SISJA de Ferrette**

M. Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a été proposé à l'ouvrier communal une mise à disposition pour le SISJA de Ferrette (nouveau pôle scolaire qui ouvre à la rentrée 2023) et auquel la commune de Sondersdorf a adhéré. L'ouvrier concerné par cette mise à disposition nous a transmis son accord par retour écrit en date du 30 juin 2023. Il sera donc mis à disposition de ce pôle scolaire à raison d'un 10/35<sup>ème</sup> maximum, pour une durée de 3 années pouvant être reconduite et/ou ajustée sur demande de l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention et tout autre document ou acte administratif afférant à cette mise à disposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

## 2023-4-03 CHASSE : PV de location de la chasse

M. Le Maire souhaite transmettre au Conseil Municipal, le procès-verbal qui sera établi ce jour, concernant la future location de la chasse période 2024-2033

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE : **SONDERSDORF**

### **LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE**

Procès-verbal relatif à l'affectation du produit de la chasse

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Le produit de la location est destiné / par délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2023 à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole / à l'entretien des chemins ruraux et forestiers /...../
- ✓ Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 342
- Surface totale des terrains concernés : 823 ha 36 a 58 ca
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 242
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : 709 ha 77 a 11 ca

En conséquence, le maire constate que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour.

Fait à Sondersdorf, le 28 août 2023

Le Maire

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

**2023-4-04 SIAS : Approbation de la dissolution du SIAS par l'assemblée délibérante du 23 août 2023**

M. Le Maire rappelle les délibérations concernant la validation de la carte scolaire 2023 prises par l'ensemble des 4 communes jusque-là adhérentes au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires (SIAS) de Kiffis – Lutter – Raedersdorf et Sondersdorf ; pour la rentrée 2023, il est fait état du projet d'adhésion des communes de Lutter et Raedersdorf à leur propre RPI de Lutter/Raedersdorf et celui des communes de Kiffis et Sondersdorf au RPI de Ferrette/Ligsdorf/Bendorf/Lucelle et Winkel.

**Le contexte actuel justifie la dissolution, en l'espèce :**

- les communes de Sondersdorf et Kiffis ont définitivement rejoint le SISJA car le projet de groupe scolaire amorcé en 2016, est achevé ;

- les communes de Lutter et Raedersdorf, seules communes restants dans le syndicat, souhaitent désormais fonctionner par convention jusqu'à leur adhésion définitive au syndicat Birsig à l'III.

Le Conseil Syndical du SIAS, qui s'est réuni en Assemblée générale le mercredi 23 août 2023, s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la dissolution du SIAS.

Au vu des explications transmises par M. Le Maire, le Conseil Municipal de Sondersdorf se prononce à l'unanimité des membres présents et/ou représentés en faveur de la dissolution du SIAS dès que l'ensemble des communes aura délibéré, ou à défaut à l'issue du délai de trois mois.

**2023-4-05 DIVERS :**

- Rectification concernant la délibération du 01-06-2023 concernant la création de l'emploi d'agent technique polyvalent à compter du 01-09-2023 – il convient de noter qu'il s'agit d'un grade d'adjoint technique et non d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (qui n'existe plus).
- Ecole Robelin de Ferrette sera opérationnelle dès le 02 septembre 2023, reste encore à solutionner le problème du transport.
- Foyer communal (sécuriser le bâtiment) problématique du mur qui devient dangereux. Réflexion à poursuivre.
- Chemin rue des Marronniers pour aller aux autruches – il est fortement dégradé. Voir pour la réfection.
- Dégradation rue des Marronniers (au début de la rue) par un exploitant agricole – un devis 934.00 € hors taxe par SCLTP de Blotzheim vient d'être transmis à notre assurance Groupama.

Après un tour de table, rien ne restant à l'ordre du jour, le maire déclare la séance close à 20H30.

Délibéré en séance les jours et an susdits.

Le secrétaire,  
A. KORNMANN

Le Maire,  
P. BLIND